



RANDO-RAID VTT EN PIC SAINT-LOUP

Dimanche 11 juin 2017

Randonnée VTT organisée par le
Vélo VTT Club Saint Mathieu-de-Tréviars

REGLEMENT

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et reste seul responsable des accidents dont il peut être auteur ou victime directement ou indirectement. Il doit également posséder sa propre assurance accidents corporels et dommages matériels.

Les participants mineurs sont inscrits par l'intermédiaire de leurs parents ou sinon, doivent être munis d'une autorisation parentale.

Toute inscription sous-entend que l'état de santé du participant lui permet de participer à la randonnée, et que celui-ci ou ses parents s'en est (sont) préalablement assuré(s) auprès d'un médecin.

Le port du casque "coque rigide" est obligatoire.

Chaque participant doit respecter scrupuleusement le code de la route sur les quelques parties du circuit empruntant le réseau routier.

Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur les randonnées balisées. Les spectateurs sont invités à se placer au niveau des aires de départ et d'arrivée et le long des routes ou pistes empruntées, jamais le long des sentiers.

Les VTT à assistance électrique assimilés à des bicyclettes sont admis sur les randonnées. Il est demandé à leur pilote de respecter les autres participants, notamment en cas de dépassement.

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter.

En raison de la traversée de plusieurs sites protégés Natura 2000, un respect tout particulier de l'environnement et des propriétés, domaine traversés est exigé.

Il est interdit de jeter emballages, chambres à air, pneus ou tout autre déchet sur le circuit. Il est interdit de sortir des chemins balisés Sauf cas de force majeure.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.

L'organisation du club demande à ce que les parcours ne soient ni enregistrés, ni diffusés afin de pouvoir garder et pérenniser la confiance des propriétaires et institutions qui nous autorisent à emprunter les chemins et sentiers uniquement le jour de la randonnée VTT du Pic saint-Loup. Sans cela il deviendra impossible de pouvoir reconduire et proposer de nouvelles éditions de cet événement sportif dans cet environnement exceptionnel.

Le parcours peut être modifié, la randonnée neutralisée voire même annulée sans préavis, par l'organisateur. En cas d'annulation totale ou partielle, aucun remboursement des frais d'inscription ne peut être exigé.

Le fait de s'inscrire ou d'inscrire son enfant implique la prise de connaissance de ce règlement et l'acceptation sans réserve de ses différentes clauses.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la manifestation tout participant ne respectant pas le présent règlement.

Le Président,
Jean Quéfelec

Le responsable VTT,
Pierre BARRÉ